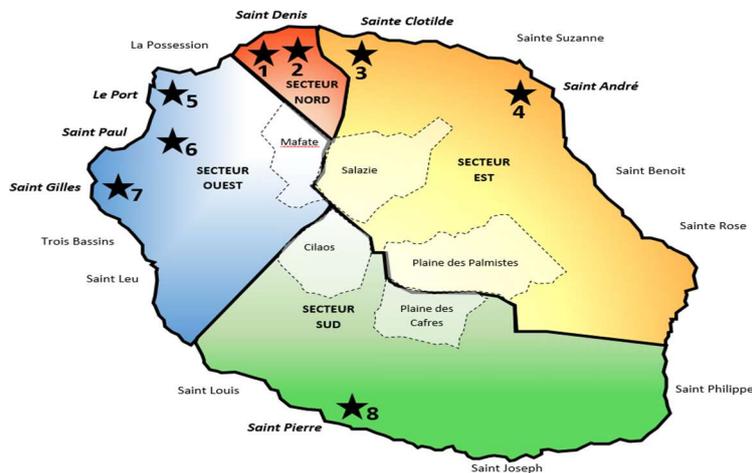


PRESENTATION D'INTERMETRA

INTERMETRA est un service de santé au travail comprenant, sur le terrain :

- **33 médecins** (près de 29 ETP),
- **8 infirmiers**
- **36 secrétaires médicales** (près de 34 ETP)
- **17 préventeurs** :
 - 7 Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)
 - 10 Assistantes techniques.

Ces ressources sont réparties au sein de **8 centres médicaux**, dans les différents secteurs géographiques de l'île, ce qui permet à INTERMETRA de proposer à l'ensemble de ses **10000 adhérents** une proximité de service pour le suivi de leurs **120000 salariés**.



Ses 8 centres médicaux sont répartis de la façon suivante :

- Secteur Nord : 2 centres à Saint Denis (1 et 2)
- Secteur Est : 2 centres : un à Sainte Clotilde (3) et un à Saint André (4)
- Secteur Ouest : 3 centres : un au Port (5), un à Saint Paul (6) puis un à Saint Gilles (7)
- Secteur Sud : 1 centre à Saint Pierre (8).

Le dispatching de ces équipes pluridisciplinaires sur l'ensemble des centres médicaux est précisé en annexe.

Ces équipes pluridisciplinaires, outre les médecins, se composent également :

- de secrétaires médicales ;
- d'IPRP et d'assistantes techniques : ces préventeurs pourront être sollicités par les médecins selon les besoins que ces derniers recenseront sur les différents sites du Conseil Départemental.

Afin de répondre aux besoins exprimés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion au travers des différentes missions relatées dans le CCP, INTERMETRA propose un **coût forfaitaire par agent incluant, quelle que soit la nature du suivi à réaliser** :

- **la surveillance médicale des agents** :
 - tous types de visite compris (embauche, périodiques, VIP, pré-reprise et reprise, occasionnelle à la demande du salarié, de la Collectivité ou du médecin)
 - les examens médicaux,
 - les vaccinations (hors coût des vaccins) ;

- **les actions en milieu de travail** précisées par ailleurs dans ce mémoire , réalisables par nos préventeurs ;

- **la collaboration institutionnelle**, sous ses différents aspects :
 - participation aux réunions internes (groupes de travail, CHSCT, commissions internes au Conseil Départemental)
 - travail de partenariat avec d'autres instances (comité médical, commission de réforme)
 - transmission de rapports, d'avis sur une situation donnée